

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	8	9

Séance du 11 décembre 2023

Convocation
06/12/2023
Date d'affichage
06/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – E. TRESCARTES
C. GREGOIRE - P. LAMY-BOYET – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absente ayant donné pouvoir : B. DOMINIQUE WEBER DA CONCEICAO à C. DECUYPER

Absent excusé : P. BARDEL – C. BLARDAT-KATOUI – W. COLAS -

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BUSSY EN OTHE ET LA COMMUNE DE BRION POUR LA PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT SCOLAIRE DU MIDI

Mme le Maire procède à la lecture du projet de convention entre la commune de Bussy-en-Othe et la commune de Brion pour la prise en charge du transport scolaire du midi joint en annexe.

Mme le Maire rappelle qu'à ce jour, la commune de Bussy-en-Othe prend à sa charge la totalité des frais liés au transport scolaire du midi.

Il est proposé de partager ces frais avec la commune de Brion au prorata des enfants inscrits à la rentrée scolaire de chaque année.

Vu l'accord verbal de la commune de Brion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec la commune de Brion.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire
S. GREMY




Le Maire
Catherine DECUYPER

